




AMAP « LA FERME RICHART »

ŒUFS

CERNAY

Saison 2019/2020

Dans le cadre des activités de l'association ThurAmap, le présent contrat est signé entre	
Le PRODUCTEUR	Le CONSOM'ACTEUR
EARL RICHART - Antoine Richart	(NOM, Prénom)
125, Grand Rue 68 480 ROPPEZSWILLER	(Adresse)
	(Code postal, Commune)
Tel : 03.89.07.94.49 / 06.87.12.15.83 earlrichart@yahoo.fr	Téléphone :
	Courriel :
Les membres de ThurAmap, reconnaissent être liés par les valeurs et les engagements de la Charte de ThurAmap (voir www.thuramap.fr , onglet « Une Amap c'est quoi ? ») et ceux de l'économie sociale et solidaire.	

LES PANIERS : le consom'acteur souhaite acheter et le producteur souhaite vendre des paniers dont la composition est la suivante :																
Type de production : Agriculture biologique, certifiée AB 																
COMPOSITION D'UN PANIER POUR TOUTE LA DUREE DE LA SAISON : Le consom'acteur compose son panier selon son souhait en choisissant le nombre d'œufs qu'il souhaite acheter à chaque distribution, toutes les 2 semaines environ (voir détail des dates de distribution). Œufs extra frais, de taille moyenne ou grosse, selon l'âge des poules pondeuses (moyens en début de ponte, puis plus gros).																
<table border="1"><thead><tr><th>QUANTITE</th><th>COUT</th><th>NOMBRE</th><th>TOTAL</th></tr></thead><tbody><tr><td>Demi-douzaine</td><td>1.90 €</td><td></td><td></td></tr><tr><td>Douzaine</td><td>3.80 €</td><td></td><td></td></tr><tr><td>TOTAL PANIER</td><td></td><td></td><td></td></tr></tbody></table>	QUANTITE	COUT	NOMBRE	TOTAL	Demi-douzaine	1.90 €			Douzaine	3.80 €			TOTAL PANIER			
QUANTITE	COUT	NOMBRE	TOTAL													
Demi-douzaine	1.90 €															
Douzaine	3.80 €															
TOTAL PANIER																
Les œufs seront à disposition sur des plateaux à alvéoles, le consom'acteur devra prévoir une boîte pour les transporter.																
Rappel: Les œufs distribués sont extra-frais (pondus dans la semaine). Ils sont considérés comme extra-frais jusqu'à 9 jours après la ponte et sont considérés comme frais jusqu'à 28 jours après la ponte.																

LES DISTRIBUTIONS : Elles ont lieu toutes les 2 semaines environ pendant la durée de la saison au lieu et aux dates indiqués ci-après.	
Durée de la saison pour le consom'acteur:	La saison commence le et se termine le 20 Mars 2020.
Nombre total de distributions :	La saison correspond à paniers. (26 paniers pour la saison complète commençant le 05 avril 2019)
Jours de distribution	Les distributions ont lieu les vendredis, entre 18h00 et 18h45

AMAP « LA FERME RICHART »

ŒUFS

CERNAY

Saison 2019/2020

<u>Dates de distribution :</u> Attention aux dates suivantes : • Panier double du 20 Décembre 2019 : Possibilité de le décaler à la distribution précédente.	<input type="checkbox"/> 05 Avril 2019	<input type="checkbox"/> 02 Août 2019	<input type="checkbox"/> 20 Décembre 2019 (Panier double)
	<input type="checkbox"/> 12 Avril 2019	<input type="checkbox"/> 30 Août 2019	<input type="checkbox"/> 10 Janvier 2020
	<input type="checkbox"/> 26 Avril 2019	<input type="checkbox"/> 13 Septembre 2019	<input type="checkbox"/> 24 Janvier 2020
	<input type="checkbox"/> 10 Mai 2019	<input type="checkbox"/> 27 Septembre 2019	<input type="checkbox"/> 07 Février 2020
	<input type="checkbox"/> 24 Mai 2019	<input type="checkbox"/> 11 Octobre 2019	<input type="checkbox"/> 21 Février 2020
	<input type="checkbox"/> 07 Juin 2019	<input type="checkbox"/> 25 Octobre 2019	<input type="checkbox"/> 06 Mars 2020
	<input type="checkbox"/> 21 Juin 2019	<input type="checkbox"/> 08 Novembre 2019	<input type="checkbox"/> 20 Mars 2020
	<input type="checkbox"/> 05 Juillet 2019	<input type="checkbox"/> 22 Novembre 2019	
	<input type="checkbox"/> 19 Juillet 2019	<input type="checkbox"/> 06 Décembre 2019	
	Lieu de distribution	Conciergerie du Complexe sportif - rue René Guibert à Cernay	

LE PRIX ET LES PAIEMENTS :		
Prix d'un panier	Voir tableau	Soit : €
Prix pour la saison € x paniers = €	
Paiement Chèques à l'ordre de : SAS RICHART	A la signature du contrat, le consommateur remet au producteur : <input type="checkbox"/> 1 chèque de €, encaissement en juin 2019, ou lors de l'inscription pour les personnes s'inscrivant en cours de saison Ou <input type="checkbox"/> 2 chèques de €, encaissement en juin 2019 ou lors de l'inscription (pour les personnes s'inscrivant en cours de saison) pour le premier et en Décembre 2019 pour le second.	

Carte à points :
 Vous souhaitez de temps en temps pouvoir prendre **plus d'œufs** que votre panier hebdomadaire ?
 Or, il s'avère que la charte des amaps ne permet pas d'achats supplémentaires hors contrats et de paiements en espèces sur les lieux de distribution.
 Pour répondre à ce type de demandes, ThurAmap a créé pour vous la carte à points.
 Sans date limite d'utilisation, et renouvelable/rechargeable sous conditions.
 Paiement par chèque à l'ordre du producteur lors de l'achat de la carte.
 Renseignez-vous auprès de votre amap, au point info de ThurAmap, ou sur le site de ThurAmap.

Le consommateur doit également s'acquitter de sa cotisation annuelle à ThurAmap (8.00 €) , pour la saison 2019/2020.
 Une seule cotisation pour toute la saison et par personne, quel que soit le nombre d'amaps auxquelles vous êtes inscrit(e).

Merci d'indiquer ci-dessous si vous êtes intéressé(e), pour participer au comité de pilotage de l'AMAP « LA FERME RICHART »
 OUI
 NON

Fait à , le et signé en deux exemplaires par les parties :	
Le producteur	Le consommateur
(signature).....	(signature).....